

Envoi par courriel et par télécopieur : 418 643-3803

Québec, le 7 mai 2009

Monsieur Louis Marcoux
Direction générale du développement et de l'industrie minérale
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Question complémentaire de la commission d'enquête

Monsieur,

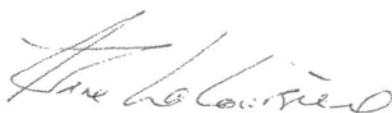
Lors de la dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet minier aurifère Canadian Malartic, l'Association de l'exploration minière du Québec a souligné l'aspect suivant : "Il y a un registre des titres miniers et il y a un registre des titres fonciers, il faut que ces deux registres-là se parlent pour que les gens sachent effectivement si ce qu'ils ont comme propriété est situé sur un site minier" (M. Jean-Pierre Thomassin, DT9, p.19).

Pourriez-vous éclairer la commission sur cette question ? Qu'en est il exactement ? Quelles sont les responsabilités du ministère à cet égard ? De quelle façon est-ce encadré ? De façon plus précise, est-ce que les résidents du quartier sud de Malartic étaient informés de cette situation ?

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 12 mai prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission